Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique = BNSSA

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM
1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES
Tél : 04 50 02 00 79
Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

Formation non enregistrée au RNCP ou au RS

Objectif(s)

Cette formation, ouverte sur sélection, s'adresse aux personnes désirant être affectées à la sécurité et la surveillance des zones de baignade aménagées d'accès gratuit ou payant, en bord de mer, près des lacs et plans d'eau ou en piscine. En revanche, il ne peut en aucun cas enseigner la natation, ni animer les activités aquatiques

Public / Prérequis

Candidats âgés de 17 à 77 ans ayant un minimum de condition physique. Il doit présenter une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences de l'arrêté du 26 juin 1991.

Prérequis

Avoir 17 ans à la date de l'examen. Le diplôme ne sera délivré qu'à la majorité du candidat.
Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)
Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription
Réussir les épreuves de sélection

Sélection

Réaliser un parcours de 100 m chronométré :
- 25 m en nage libre
- 2 x 25 m incluant chacun une apnée de 15 m
- Un parcours de 25 m en remorquant une victime

Réaliser un parcours de 250 m chronométré :
200 m avec palmes, masque et tuba suivi de 50 m de remorquage d'une victime.

Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

Durée / dates

6 jours soit 39 heures
Calendrier : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

Lieu(x)

CFMM et Piscine intercommunale Guy Châtel à Bonneville

Référent de la formation

Cyril DULOU
Formateur PS, BNSSA
04 ans
Formateur
cyril.dulou@mfr.asso.fr

Programme

Des entraînements de natation,
L'apprentissage des techniques de sauvetage,
La réglementation des baignades :
Secourisme
Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique,
Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade,
Signalisation d'un poste de secours,
Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade,
Balisage,
Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale,
Organisation des secours,
Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours,
Mise en œuvre des moyens d'alerte,
Connaissance et diffusion des informations météorologiques,
Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours,
Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident,
Mesures conservatoires,
Premiers soins d'urgence,
Alerte des secours publics.

Compétences visées

- Réaliser les épreuves 1 et 2 de l'examen du BNSSA, les épreuves de sauvetage sans matériel et avec matériel ;
- Maitriser les risques liés au milieu aquatique, de porter secours à une victime en réalisant les gestes adéquats et efficaces, de mobiliser les connaissances de secourisme pour répondre efficacement à une situation donnée (épreuve 3) ;
- Mettre en œuvre les connaissances nécessaires aux missions de sécurité et de sauvetage aquatique, obtenir 30 bonnes réponses minimum sur un QCM de 40 questions (épreuve 4).

Indicateurs de performance

Années / Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombres de stagiaires	18	PAS DE FORMATION SUITE AU COVID	21	18	14	14
Taux de réussite	94 %		76 %	89 %	86 %	93 %
Taux d'abandon(s)	6 %		0	0	0	0
Taux de satisfaction	100 %		100 %	100 %	100 %	100 %

FNMNS CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

MFR CULTIVONS LES RÉUSSITES

MAJ : 09/2024

Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel.

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Poursuite d'étude(s)

Le BNSSA est un des pré-requis pour entrer en formation de BPJEPS AAN qui décerne le titre de MNS. Le CFMM propose aussi cette formation. Plus d'informations sur notre site :
https://www.cfmm.fr/bpjeps-activites-aquatiques-et-de-la-natation/

Encadrement

Formateur habilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Hébergement – restauration

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Méthodes pédagogiques

Entrainements natation, Ateliers pratiques, Apports de connaissances

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

Evaluation de l'action

Épreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011
Épreuve n°1 : Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m
Épreuve n°2 : Parcours de sauvetage avec palmes, masques et tubas, en continu de 250 m
Épreuve n°3 :
Porter secours à une personne en milieu aquatique
Épreuve n° 4 : QCM de 40 questions

A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence
Diplôme du BNSSA

PLAN D'ACCÈS

Gare Routière Thônes
2 Route Aravis, 74230 Thônes

- Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont — 130 m
- Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12
  Continuer de suivre Rue Blanche/D12 — 81 m
- Prendre à droite sur Rue Louis Haase — 400 m
- Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase — 83 m
- Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine
  Votre destination se trouvera sur la gauche. — 77 m

CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne
1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes

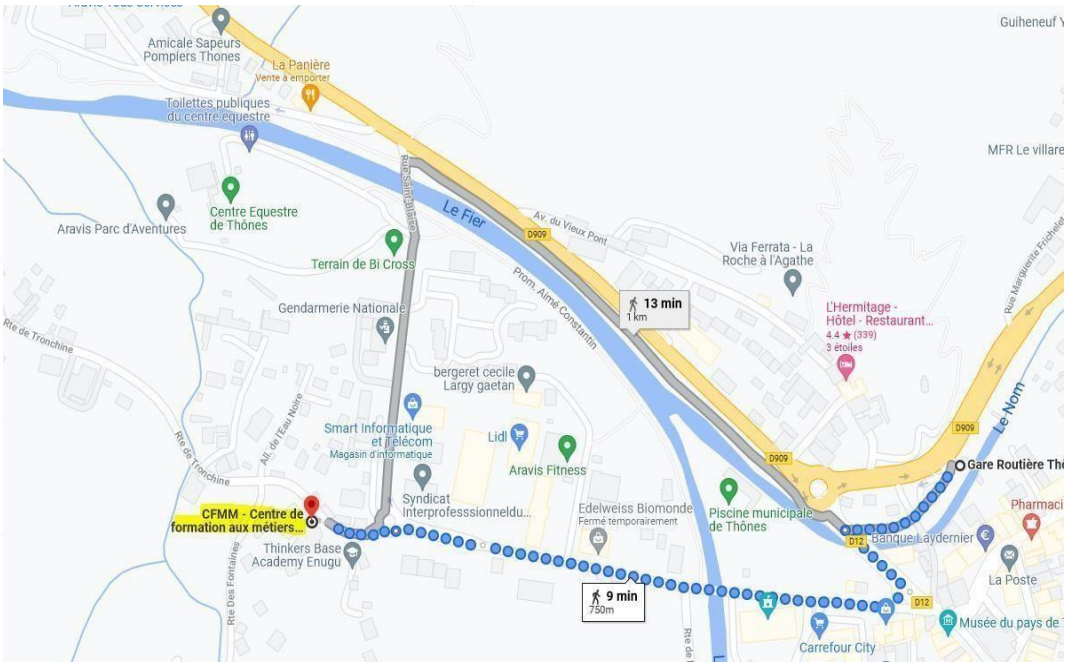

MAJ : 09/2024

Recyclage « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique » = FC BNSSA

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM
1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES
Tél : 04 50 02 00 79
Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

Formation non enregistrée au RNCP ou au RS

Objectif(s)

Le titulaire du BNSSA qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une vérification de maintien des acquis, comprenant les 2 épreuves que sont le parcours de sauvetage aquatique de 100 mètres et porter secours à une personne en milieu aquatique.

Programme

Formation essentiellement en pratique soit en piscine ou sur un lac
Rappel réglementaire et révision des techniques professionnelles préparation aux épreuves
Approche du noyé
Prise de la victime au fond
Remontée à la surface
Maintien de la victime
Remorquage
Sortie de l'eau
Parades aux prises du noyé
Compétences/capacités professionnelles visées :
Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Public / Prérequis

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance : principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer, près des plans d'eau d'un établissement d'accès payant (piscine)

Prérequis

Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue (recyclage annuel)
Satisfaire aux exigences du certificat médical à fournir avec le dossier d'inscription
Être titulaire du BNSSA

Pas de sélection

Nombre de participants

08 minimum - 24 maximum

Durée / dates

2 jours soit 8 heures
Calendrier : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

Lieu(x)

CFMM et Piscine intercommunale
Guy Châtel à Bonneville

Compétences visées

Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Indicateurs de performance

Années / Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Nombres de stagiaires	PAS DE FORMATION SUITE AU COVID	16	9	8	12
Taux de réussite		100 %	89 %	100 %	92 %
Taux d'abandon(s)		0	0	0	0
Taux de satisfaction		100 %	100 %	100 %	100 %

Référent de la formation

Cyril DULOU
Formateur PS, BNSSA
4 ans
Formateur
cyril.dulou@mfr.asso.fr

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

CULTIVONS LES RÉUSSITES

MAJ : 09/2024

Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel.

Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Poursuite d'étude(s)

Réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans

Encadrement

Formateur habilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Hébergement – restauration

Restauration :
Prévoir son repas

Se loger :
Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Méthodes pédagogiques

Entrainements natation, Ateliers pratiques, Apports de connaissances

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

Evaluation de l'action

2 Épreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011
Épreuve n°1 : Epreuve sur un parcours de 100 m avec 2 apnées en moins de 3 mn maximum
Épreuve n°2 : Épreuve de sauvetage d'un noyé

A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation, une attestation de présence et attestation de Formation Continue du BNSSA

PLAN D'ACCÈS

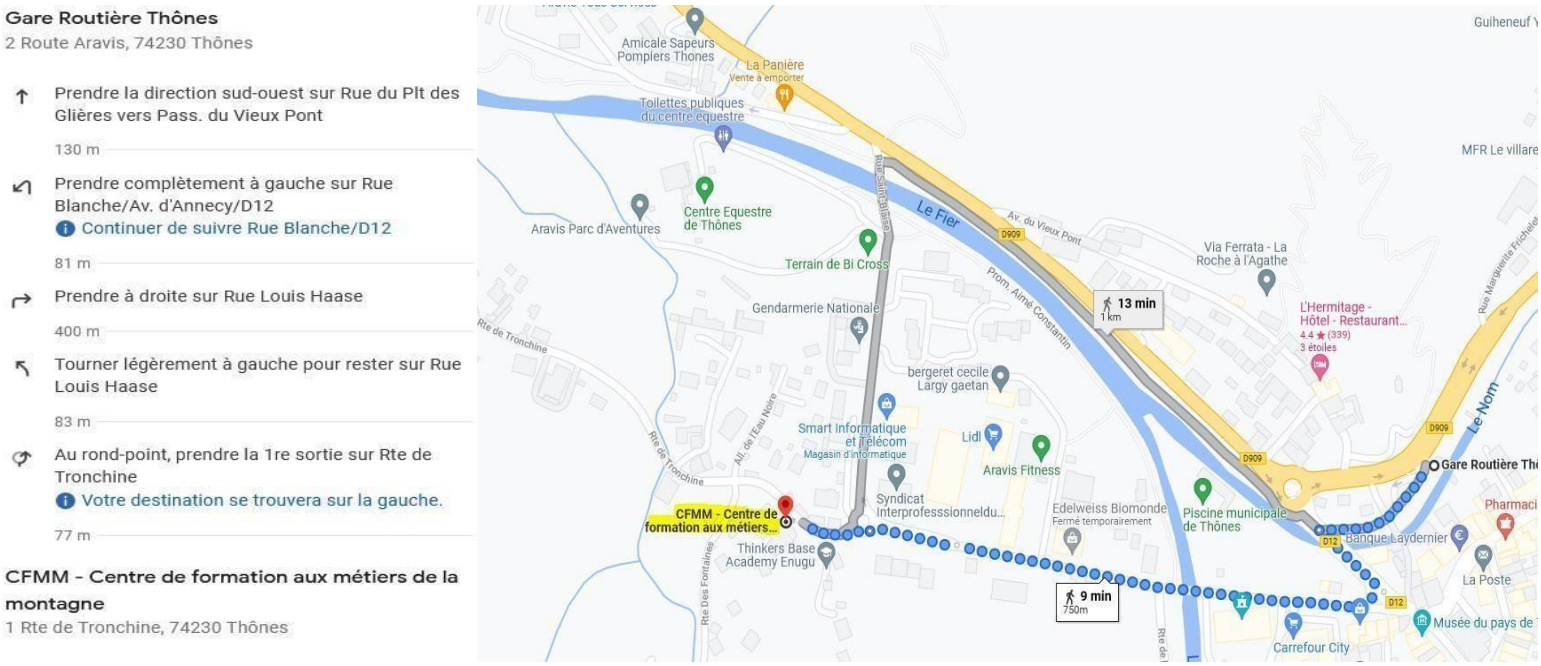

MAJ : 09/2024

BP JEPS Educateur Sportif mention AAN « Activités Aquatiques et Natation »

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM
1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES
Tél : 04 50 02 00 79
Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

Formation certifiante en présentiel
RNCP36248
Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Date échéance enregistrement : 01-01-2027

Public / Prérequis

Personnes sportives et aquatiques titulaires du BNSSA et du PSE 1 à jour.

Prérequis

Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
Être titulaire du BNSSA assorti de la mise à jour de la formation continue le cas échéant.
Faire une demande d'inscription à la formation en ligne
Présenter une pièce d'identité en cours de validité
Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice et l'encadrement des activités aquatiques de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois à la clôture des inscriptions, établi conformément au modèle figurant en annexe IV de l'arrêté du 29/07/2021
Toutes ces pièces doivent être présentes dans le dossier d'inscription du candidat
Réaliser un 400m nage libre en moins de 7min40, performance attesté une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et selon le modèle d'attestation figurant en annexe V de l'arrêté du 29/07/2021. Ce test peut être réalisé lors de la journée de sélection.
Pouvoir présenter un casier judiciaire vierge

Sélection

Dossier complet comprenant les pré-requis, un CV et une lettre de motivation
1/ Epreuves aquatiques
- 400m nage libre en moins de 7minutes et 40 secondes
- 100m 4 nages chronométré et évalué sur la technique

2/ Entretien de 30 minutes permettant d'échanger avec un jury sur les expériences passées et les motivations

Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

Durée / dates

966 heures de formation soit :
616 heures en centre
350 heures en structure d'alternance

Lieu(x)

CFMM de Thônes
Piscines partenaires : Plage de Thonon, Piscine d'Ugine, Centre nautique Guy Châtel à Bonneville, Piscine du canton de Thônes (La Clusaz, Grand Bornand, Thônes)

Objectif(s)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport option Activités Aquatiques et de la Natation confère le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur). Le Maître-Nageur Sauveteur est le garant de la sécurité des baigneurs. En tant qu'éducateur sportif, il peut enseigner la natation ainsi qu'animer des activités aquatiques contre rémunération.

Cette formation est encadrée par l'arrêté du 29 juillet 2021 (NOR : SPOV2123682A)

Programme

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
UC 3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Compétences visées

C1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
C1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
C1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure.
C2.1 - Concevoir un projet d'animation
C2.2 - Conduire un projet d'animation
C2.3 - Evaluer un projet d'animation
C3-1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
C3.2 - Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
C3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
C4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.
C4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.
C4.3 - Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.
C4.3 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »
Autre(s) financement(s) :
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Auto-financement
- Eligible au CPF
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO
BNSSA - BEESAN
1 an
Formatrice
marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr

Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

Encadrement

Des formateurs habilités

Hébergement – restauration

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

Se loger :

Possibilité d'être loger au CFMM
Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Pour se rendre au CFMM / Modalités d'accès

Le CFMM vous accueille
du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Indicateurs de performance

Années / Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombres de stagiaires	9	13	15	8	16	15	9
Taux de réussite	89 %	100 %	87 %	100 %	100 %	80 %	89 %
Taux d'abandon(s)	11 %	0	13 %	0	0	0	11 %
Taux de satisfaction	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	100%

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances, partage d'expérience, mises en situation individuelles et collective, travaux de groupe.

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

Evaluation de l'action

Evaluation selon l'article A. 212-47-3 du code du sport et l'arrêté du 29/07/2021

A l'issue de la formation, vous recevrez

L'Organisme de formation présente les résultats au jury de la DRAJES. Si les résultats sont validés par le jury. La DRAJES édite les diplômes, les lauréats reçoivent leurs diplômes par voie postale.

PLAN D'ACCÈS

Gare Routière Thônes
2 Route Aravis, 74230 Thônes

- Prendre la direction sud-ouest sur Rue du Plt des Glières vers Pass. du Vieux Pont — 130 m
- Prendre complètement à gauche sur Rue Blanche/Av. d'Annecy/D12
  Continuer de suivre Rue Blanche/D12 — 81 m
- Prendre à droite sur Rue Louis Haase — 400 m
- Tourner légèrement à gauche pour rester sur Rue Louis Haase — 83 m
- Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rte de Tronchine
  Votre destination se trouvera sur la gauche. — 77 m

CFMM - Centre de formation aux métiers de la montagne
1 Rte de Tronchine, 74230 Thônes

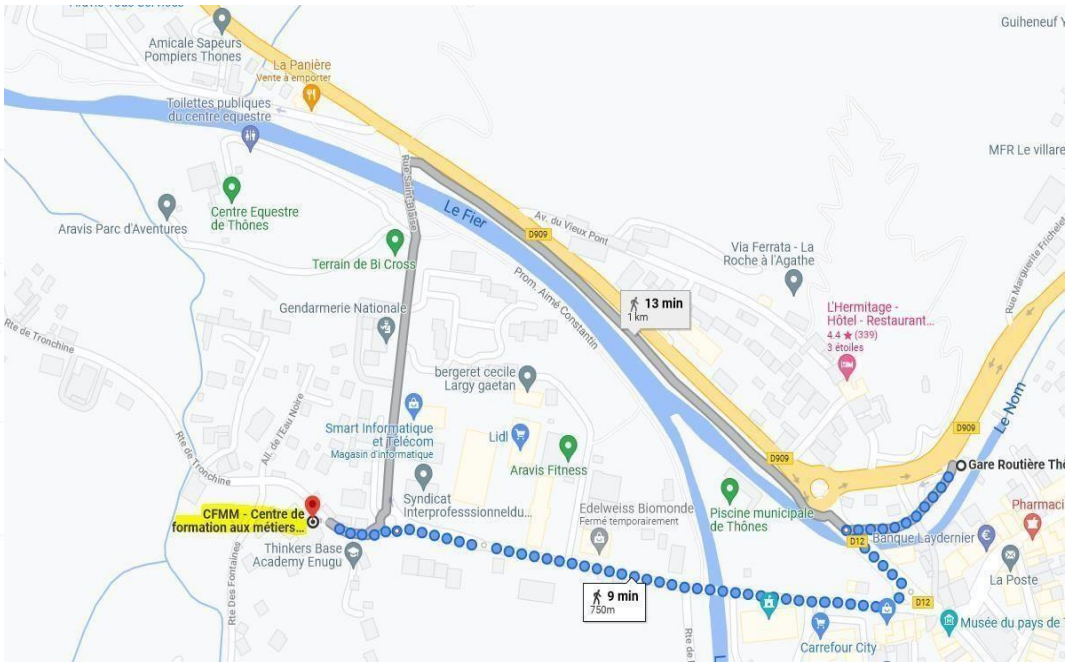

FNMNS CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION

MFR CULTIVONS LES RÉUSSITES

MAJ : 09/2024

Certificat d' Aptitude à l' Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur = CAEP MNS

MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CFMM
1 route de Tronchine BP 51
74230 THÔNES
Tél : 04 50 02 00 79
Mail : mfr.cfmm@mfr.asso.fr
www.cfmm.fr

SIRET 328 037 247 00017
Organisme de formation 82 74 00 229 74
Association Loi 1901

Formation certifiante en présentiel
RS : 6533
Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Date échéance enregistrement : 15-02-2029

Public / Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

Prérequis

Publics détenant un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur

Sélection

Avoir le titre de MNS (Maître-Nageur Sauveteur),
Il est nécessaire d'être à jour dans sa formation continue en secourisme pour s'inscrire à la révision.

Nombre de participants

12 minimum - 24 maximum

Durée / dates

3 jours soit 21 heures
Calendrier : accessible sur notre site internet « calendrier et tarifs »

Lieu(x)

Piscine D'Ugine
Plage de Thonon Les Bains

Référent de la formation

Marie LEROY-EVANNO
BNSSA - BEESAN
1 an
Formatrice
marie.leroy-evanno@mfr.asso.fr

Indicateurs de performance

Années / Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Nombres de stagiaires	34	53	47	45	48
Taux de réussite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'abandon(s)	0 %	0 %	0 %	0 %	0%
Taux de satisfaction	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Objectif(s)

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

L'Arrêté du 26/05/1983 modifié le 20/01/2022 instaure l'obligation du recyclage quinquennal pour les personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).*

Programme

1° Procédures de secours :
Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
2° Evolution de l'environnement professionnel :
Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques dont l'aisance aquatique ;
Prévention des maltraitances
Prise en compte des publics en situation de handicap
Evolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ;
Cadre réglementaire d'exercice.

Compétences visées

Elle vise le maintien des compétences ainsi que l'acquisition de connaissances nouvelles liées à l'évolution de la profession, dans le domaine de la sécurité aquatique.
Évolution de l'environnement professionnel :
Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
Enseignement et animation des activités aquatiques ; - évolution en matière de sécurité ;
Santé et sécurité des pratiquants ; - cadre réglementaire d'exercice.
Procédures de secours :
Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ;
Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ;
Comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
Présentation cas concret

Coût et financement

Les tarifs accessibles sur notre site internet : « calendrier et tarifs »
Tarif réduit accordé pour les élèves/étudiants du CFMM, les adhérents de l'association CFMM, le personnel et les adhérents de la FNMNS
Autre(s) financement(s) :

- Auto-financement
- Eligible au CPF
- OPCO
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Poursuite d'étude(s)

Recyclage tous les 5 ans

Encadrement

Formateur habilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types d'handicap : nous consulter

Méthodes pédagogiques

Environnement professionnel, sécurité, cadre réglementaire, évolutions nouvelles.

Modalités d'évaluation

Suivi de l'action

Emargement à la demi-journée

Evaluation de l'action

2 épreuves :

- EC de réaliser 300m en nages libre avec palmes, sans temps d'arrêt ni repris d'appuis.
- EC de porter secours sur une personne en difficultés avec techniques de sauvetage et remorquage puis entretien avec le jury

A l'issue de la formation, vous recevrez

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence
Attestation « Certificat d'aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » transmis par la DRAJES

Hébergement – restauration

Restauration :

Restauration possible sur place (self ouvert en période scolaire).
Repas tirés du sac : Mise à disposition d'une salle hors sac avec micro-onde. Tous les jours après le déjeuner (prévoir 2 ou 3 personnes par groupe prédéfini) pour nettoyer les tables, balayer et vider les poubelles si nécessaire.

Se loger :

Des établissements partenaires locaux comme :

- Gîte des Mésanges => 04 50 02 01 00
- L'hôtel Fast' Hôtel => 04 50 02 05 05

Pour se rendre au CFMM / modalités d'accès

Le CFMM vous accueille du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

PLAN D'ACCÈS

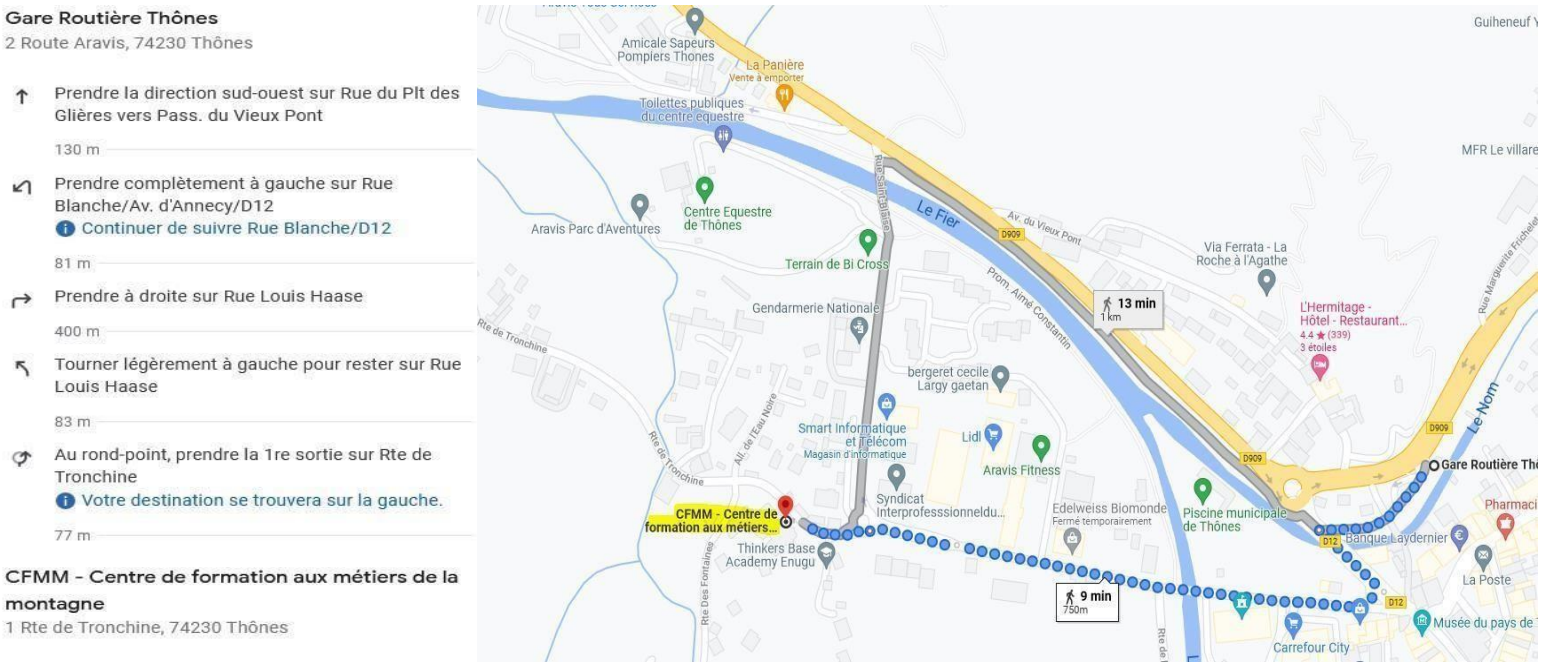

MAJ : 09/2024